

Réunion du 5 février 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etai
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Procurat
ion(s) :

Madame Marie-Paule LEHMANN ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Mathieu CAHN ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF, Madame Martine JUNG ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Christiane WOLFHUGEL ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne WOLF

Excusé(s) :

Absent(s) :

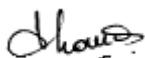
Rapporteur : Madame Nicole THOMAS

N° CD/2016/21 - - Autres actions environnementales 234
234 Autres actions environnementales
Propositions financières Budget Primitif 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2016 au titre de l'axe d'intervention 233 - Autres actions environnementales,
- délègue à la commission permanente l'examen de la mise en oeuvre de la lutte anti-vectorielle, notamment la désignation d'un opérateur public,
- décide de poursuivre la mise en oeuvre du dispositif d'aide aux travaux de réouverture paysagère en zone de montagne ; cette délibération annule et remplace les dispositions du rapport n° CG/2013/31 du 21 octobre 2013 relatives à la suspension temporaire ce dispositif,
- décide que les communes et leurs groupements pourront bénéficier de l'aide aux travaux de réouverture paysagère en zone de montagne.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité
Champ5
Président

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20160205-lmc198000-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 17/02/16